

Monsieur le Député,

Vous avez alerté le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur la situation des filières des fromages AOP, et sur les préoccupations du CNAOL – nous vous en remercions.

La propagation mondiale du Covid19 nous place dans une situation inédite. Un double défi, sanitaire et économique, est devant nous, et nous devons y faire face, collectivement.

Afin de lutter contre la propagation de ce virus, de protéger les citoyens et de maintenir une activité de base de notre économie, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour éviter autant que possible tout regroupement de personnes et soutenir les professionnels en détresse immédiate.

La crise sanitaire que nous connaissons a et aura des impacts importants pour de nombreuses filières agricoles et agroalimentaires. C'est notamment le cas de la filière laitière, et en particulier des producteurs de fromages dont l'activité est si importante pour notre patrimoine et l'économie de nos territoires. Au niveau du cabinet, nous sommes en échanges très réguliers avec le Président du CNAOL pour faire des points de situation et élaborer des solutions.

La filière de producteurs fromagers fait face à des difficultés liées à des pertes de débouchés, compte tenu de la fermeture d'une majorité du secteur de la restauration hors domicile, et de l'orientation des achats alimentaires vers des produits de première nécessité et moins d'achats « plaisir » par les consommateurs. En outre, la période de forte production laitière (compte tenu de la mise en pâture des animaux) aggrave la problématique.

Les **fromages sous SIQO** maillent l'ensemble du territoire, de TPE et de PME, dont certaines qui apparaissent durement touchées par la crise. C'est bien pour préserver ce type d'entreprise que le Gouvernement a annoncé des mesures immédiates de soutien aux entreprises, dont peuvent bénéficier les exploitations agricoles et en priorité les TPE / PME : [www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises)

Au-delà de ces dispositions de première urgence, l'enjeu actuel est, pour le MAA, de pouvoir mettre en place au plus vite des **mesures de régulation du marché**, compte tenu du fort déséquilibre entre l'offre et la demande. De telles mesures ne peuvent être mises en œuvre qu'avec l'accord de la Commission européenne.

Le Ministre a porté lors du dernier Conseil des Ministres européens de l'Agriculture la semaine dernière la nécessité d'activer des mesures de gestion des marchés ([lire le CP](#)), en particulier pour la filière laitière, et fromagère. L'aide financière au stockage privé en fait partie. La France est toujours dans l'attente de la réponse de la Commission européenne.

**Au niveau national, le ministère a travaillé avec les services de l'INAO pour mettre en place une procédure rapide pour permettre aux fromages sous appellation d'origine qui le souhaitent d'adapter temporairement les critères de leur cahier des charges pour faire face à la crise actuelle.**

Il s'agit pour eux de pouvoir continuer à bénéficier de leur appellation, malgré les évolutions des conditions de production compte tenu de la crise actuelle (permettant la congélation d'une partie des volumes par ex). Une telle mesure pourrait être adaptée au regard de la durée de cette crise, relativement courte a priori (quelques semaines ou mois) et il s'agit par ailleurs de veiller à préserver ce qui fait la typicité de ces fromages.

Il convient par ailleurs que le consommateur, la grande distribution, maintiennent les ventes et achats de produits alimentaires « plaisir », tels que ces fromages.

Enfin, au niveau local, des réorganisations de collecte ont été faites pour optimiser les capacités de valorisation du lait, avec notamment la mobilisation de certaines grandes coopératives.

Nous restons pleinement mobilisés pour suivre l'évolution de la situation pour l'ensemble des filières agricoles et apporter les solutions appropriées le plus rapidement possible.

Restant à votre disposition,

Bénédicte Bergeaud